




VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
V I L L E D E B I O T
E X T R A I T D U R E G I S T R E
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 31 MARS 2016	FINANCES
N° d'enregistrement 2016 / 40 / 1-14	BUDGET AUTONOME DU TOURISME - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2015

NOMBRE DE MEMBRES						CONVOCACTION
En exercice	Quorum	Présents	Représentés	Votants	Absents	
29	15	21	7	28	1	Le 23 mars 2016
Certifié exécutoire compte tenu de :						Le Maire, 
L'AFFICHAGE EN MAIRIE		LA TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE		LA RECEPTION EN SOUS-PREFECTURE		
Le 11 AVR. 2016		Le 08 AVR. 2016		Le 08 AVR. 2016		

L'An deux mille seize, le trente et un mars, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biot, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Madame Guilaine DEBRAS, Maire.

Secrétaire de Séance : Madame Marjorie CHAVENON

ETAIENT PRESENTS | ~~Mme DEBRAS~~, **Maire**, M. MAZUET, M. ANASTILE, Mme LEMARCHAND, Mme BRET, M. CHAGNEAU, Mme GIUNIPERO, M. CAMATTE, Mme BROSSET, **Adjoints**, M. VINCENT, Mme MAURY, M. GUARINO, M. CHAVENON, ~~Mme MADERS~~, Mme BAES, M. ZEPPIA, M. ESSAYIE, M. SABA, M. MERRIEN, Mme CHAVENON, Mme PRADELLI, M. PREVOST, M. DERMIT, ~~Mme SANTAGATA~~, M. FORTUNÉ, ~~Mme DESCHARENTRES~~, Mme AUFEUVRE, Mme GIOGLI, M. RUDIO, **Conseillers Municipaux.**

PROCURATIONS | M. Patrick CHAGNEAU donne procuration à Mme Claire BAËS.
Mme Hélène MADERS donne procuration à Mme Véronique LEMARCHAND.
M. Luca ZEPPIA donne procuration à M. Guy ANASTILE.
M. Christophe SABA donne procuration à M. Egidio GUARINO.
M. Baptiste MERRIEN donne procuration à M. Michel MAZUET.
Mme Sylvie SANTAGATA donne procuration à Mme Nicole PRADELLI.
Mme Sophie DESCHARENTRES donne procuration à M. Jean-Pierre DERMIT.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire se retire et donne la parole à son Premier Adjoint, désigné par le Conseil Municipal pour présider la séance sur la présente délibération.

Madame Véronique LEMARCHAND, 3^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux Finances, rapporteur, EXPOSE :

Le Compte Administratif 2015 du budget autonome du Tourisme laisse apparaître sur la balance générale présentée ci-dessous un excédent de fonctionnement de 15 772,71 € soit un résultat global de clôture de 15 772,71 € :

BUDGET TOURISME						
2015						
Fonctionnement		Investissement		Ensemble		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Total opérations exercice	204 872,93 €	157 405,67 €	0,00 €	0,00 €	204 872,93 €	157 405,67 €
Résultat 2015 (CA/CG)	47 467,26 €		0,00 €		47 467,26 €	
Résultat 2014 reporté		63 239,97 €				63 239,97 €
Résultat cumulé 2015		15 772,71 €				15 772,71 €

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'Office du Tourisme en date du 24 mars 2016,

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PAR 21 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

- DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif.
- VOTE ET ARRÊTE les résultats du Compte Administratif 2015 qui laisse apparaître sur la balance générale un excédent de fonctionnement de 15 772,71 € soit un résultat global de clôture de 15 772,71 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Biot, le 4 avril 2016



Le Maire,

Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA

Pièces jointes :

- Compte Administratif 2015 Budget Tourisme.
- Rapport de présentation.

NOTE DE PRESENTATION

La Loi du 17 août 2015 prévoit à l'article 98 codifié, article L.2313-1 du Cgct, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif (CA) rapproche les prévisions inscrites au Budget Primitif (BP) des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par Le Maire au Conseil Municipal pour approbation avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif est un document budgétaire obligatoire.

Il est présenté en deux sections :

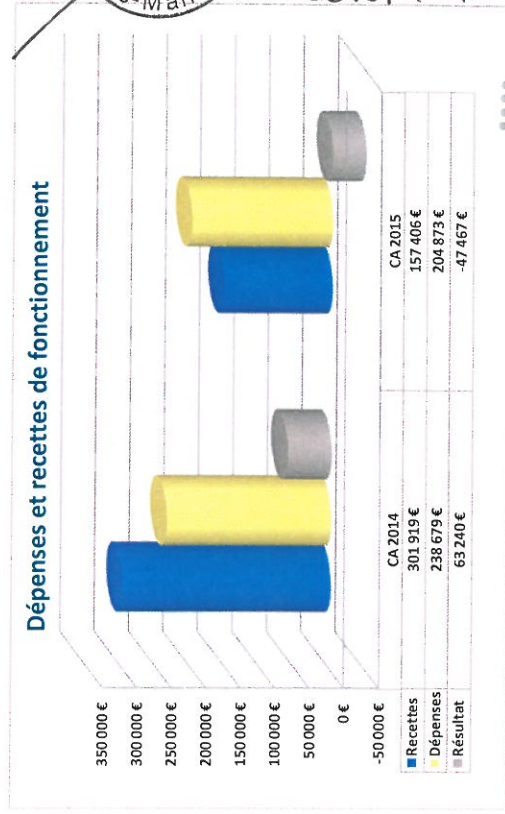
- La **Section de Fonctionnement** regroupe :
 - **En recettes** : dotation de la ville.
 - **En dépenses** : toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement du budget du tourisme (charges à caractère général, de personnel).
- La **Section d'Investissement** : il n'y a ni recettes ni dépenses au niveau du réalisé.

Le Compte Administratif 2015 présente le **résultat de l'année 2015** ainsi que les réserves passées accumulées. Le résultat 2015 est égal à **- 47 467 €** et le **résultat cumulé s'élève à 15 773 €** (Fonctionnement uniquement).

Le paragraphe suivant détaille les écritures budgétaires pour l'année 2015 et la comparaison entre les deux derniers exercices : 2014 et 2015.

I - Section de Fonctionnement

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement 2014-2015 :



Le **résultat de fonctionnement de l'année 2015** est en diminution par rapport à celui de 2014 pour la raison suivante :

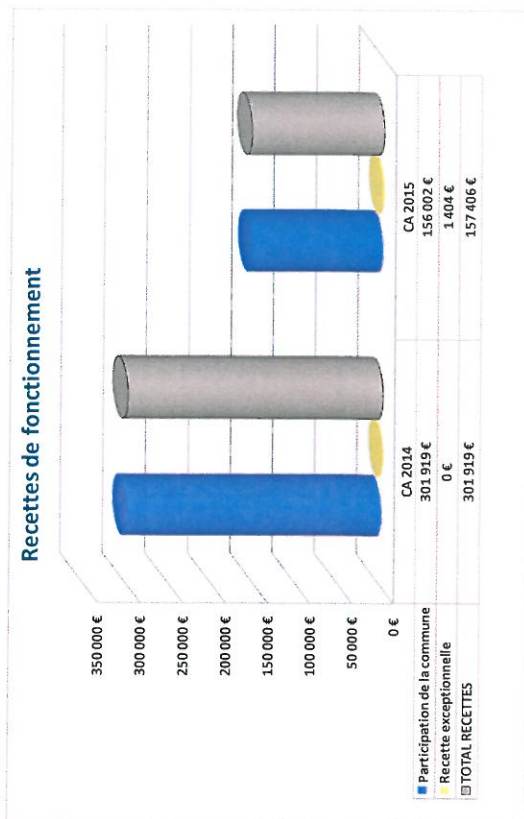
- Baisse de la participation de la commune (recette de fonctionnement) : le BP 2014 avait prévu une subvention de la ville de 301 919 € afin de couvrir les dépenses de fonctionnement. Les dépenses réellement exécutées en 2014 ayant été moindres que prévues suite à une réorganisation des services, les crédits non consommés ont été "reportés" au Budget 2015 et la subvention de la ville a été ajustée en conséquence.

VILLE DE BIOT
VU POUR ÊTRE ANNEXÉ A
LA DÉLIBÉRATION DU
2016/4011-14



I- Recettes de fonctionnement

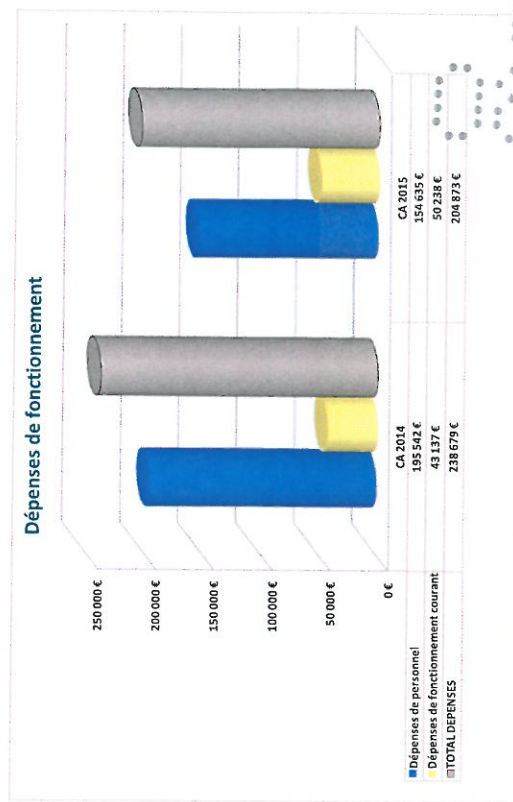
Les recettes réelles de fonctionnement 2015 se sont élevées à 157 406 € (- 48 % par rapport à celles réalisées en 2014). Leur taux d'exécution par rapport aux prévisions du Budget 2015 est de 101 %.



La participation de la commune a diminué en 2015 (cf explication précédente).

2- Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 204 873 € (- 17 % par rapport à celles réalisées en 2014). Leur taux d'exécution par rapport aux prévisions du Budget 2015 est de 96 %.



- Les dépenses de personnel constituent 82 % des dépenses totales de fonctionnement en 2015.
- Les dépenses de fonctionnement courant concernent principalement l'entretien du bâtiment, l'électricité/eau, la participation à des salons, ...)